

« La culture comme moyen d'expression et apprentissage citoyen pour les enfants »



Source image : Creative Commons. Auteur : David Alan Kidd

Odile Hubermont

Relecture : Anne Berger, Axelle Fischer

Novembre 2019

Pour que la Terre tourne plus JUSTE !



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
CULTURE.BE



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Le 20 novembre 2019, la Convention internationale des droits de l'Enfant (ci-après, la CIDE) fête ses 30 ans. Protection, identité, famille, non-violence, participation, vie privée, etc. ; elle est un répertoire complet des obligations que les États ont envers les enfants. Dans le cadre de cette analyse, nous reviendrons plus particulièrement sur l'article 13 qui porte sur la liberté d'expression¹, un thème cher à Entraide&Fraternité. Après avoir fait un point d'éclaircissement sur la CIDE et l'article qui nous intéresse, nous aborderons le projet qu'a mené la chorale citoyenne « Les Motivés » avec les enfants de deux institutions de la région de Charleroi. Enfin, nous terminerons avec des pistes à destination des adultes et des associations qui veulent aider les enfants à exercer leur droit à la liberté d'expression.

1. Introduction

Ahed Tamimi, figure de la résistance palestinienne, emprisonnée durant 8 mois à 17 ans pour avoir giflé un soldat israélien² ; **Malala Yousafzai**, militante pakistanaise pour l'éducation des filles et des femmes qui a obtenu le prix Nobel de la paix en 2014, à l'âge de 17 ans³ ; **Greta Thunberg**, suédoise de 16 ans connue pour son activisme climatique et ses discours cinglants face aux hommes et femmes politiques du monde⁴ ; **Joshua Wong**, hongkongais engagé depuis ses 14 ans pour la démocratie dans son pays⁵ ; **Emma Gonzales**, militante contre les armes à feu aux Etats-Unis⁶...

Les jeunes se mobilisent à travers le monde avec passion, énergie et émotion. Parfois dénigrés par les adultes qui les jugent manipulables ou trop radicaux, ce qu'ils nous disent est pourtant essentiel : « Nous ne pouvons plus être ignorés ». C'est ce que dit aussi la Convention internationale des droits des enfants et de nombreux organismes en Belgique.

¹ Convention relative aux Droits de l'Enfant, 1989, URL : http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/oejaj/upload/oejaj_super_editor/oejaj_editor/pdf/convention.pdf&hash=baf49c053a90167d94741c1707535e534e75b8a3

² Le Monde, « Ahed Tamimi, la jeune Palestinienne qui avait giflé des soldats israéliens, a été libérée », article publié le 29 juillet 2018, URL : https://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2018/07/29/la-jeune-palestinienne-qui-avait-gifle-des-soldats-israeliens-a-ete-liberee_5337165_3218.html

³ Cnews, « Tout savoir sur Malala, l'icône de la lutte pour l'éducation des femmes », article mis à jour le 20 décembre 2018, URL : <https://www.cnews.fr/monde/2018-10-11/tout-savoir-sur-malala-licone-de-la-lutte-pour-leducation-des-femmes-578016>

⁴ FranceInfo, « Greta Thunberg, l'adolescente suédoise qui met les pieds dans le plat pour sauver le climat », article mis à jour le 23 juillet 2019, URL : https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/cop24/greta-thunberg-l-adolescente-suedoise-qui-met-les-pieds-dans-le-plat-pour-sauver-le-climat_3198949.html

⁵ Le Figaro, « Hongkong: Joshua Wong, un opposant politiquement précoce », article mis à jour le 2 septembre 2019, URL : <https://www.lefigaro.fr/international/hongkong-joshua-wong-un-opposant-politiquement-precoce-20190830>

⁶ L'Echo, « Emma Gonzalez, cheveux rasés, caractère engagé, militante dans l'âme », article publié le 26 février 2018, URL : <https://www.lecho.be/dossier/portraits/emma-gonzalez-cheveux-rases-caractere-engage-militante-dans-l-ame/9986248.html>

1.1. *La Convention Internationale des Droits des Enfants (CIDE)*⁷

La Convention internationale relative aux droits des enfants fut adoptée à l'unanimité lors de l'Assemblée générale des Nations unies du 20 novembre 1989. La CIDE est le texte international relatif aux droits humains le plus ratifié par les États. Seul un des pays signataire de ce texte ne l'a pas encore ratifié : les États-Unis.

Ce texte reconnaît les enfants comme sujets de droits, dotés de libertés. Plusieurs catégories des droits humains y sont reprises : les droits civils, politiques, culturels, sociaux et économiques. La CIDE repose sur quatre grands principes dont les États doivent s'inspirer : la non-discrimination ; l'intérêt supérieur de l'enfant ; le droit à la vie, à la survie et au développement ; le respect des opinions de l'enfant sur toutes les questions qui le concernent.

L'article premier de la CIDE définit un enfant comme étant « tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable »⁸.

1.2. *En Belgique*

La Belgique a ratifié la CIDE le 15 janvier 1992⁹. Ce faisant, elle s'est engagée à garantir que les droits inscrits dans la convention soient connus, respectés et appliqués.

Pour se faire, la Belgique francophone s'est dotée de plusieurs organes¹⁰ :

L'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse est un service de recherche, d'analyse et d'évaluation des politiques publiques. Il accompagne aussi la mise en œuvre du plan d'action des droits de l'Enfant et mène des actions de communication et de sensibilisation sur ces droits¹¹.

Le Délégué général aux droits de l'Enfant (Bernard De Vos depuis 2008) a pour mission de veiller au respect des droits et des intérêts des enfants. Dans ce cadre, il :

- informe et fait la promotion de ces droits ;
- vérifie l'application correcte des législations et réglementation relatives aux enfants ;
- fait des recommandations aux autorités compétentes ;
- reçoit les plaintes concernant des atteintes aux droits et intérêts des enfants ;

⁷ Pour des explications plus complètes, voir l'analyse d'Entraide&Fraternité : Remy Balemire, « Le droit à la participation des enfants et des jeunes », Janvier 2019, URL : <https://www.entraide.be/le-droit-a-la-participation-des-enfants-et-des-jeunes>

⁸ Convention relative aux Droits de l'Enfant, *idem*

⁹ Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, URL : <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5379>

¹⁰ Remy Balemire, *idem*

¹¹ Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, *idem*

- mène, à la demande du Parlement, des investigations sur le fonctionnement des services administratifs de la Communauté française concernés par les droits de l'Enfant¹².

1.3. Article 13 de la CIDE : « L'enfant a droit à la liberté d'expression »

Dans une analyse de Remy Balegamire¹³ publiée en janvier 2019 par Entraide&Fraternité, nous mettons en avant les outils que, nous et les différentes associations partenaires que nous soutenons à travers le monde, employons pour promouvoir le droit à la participation reconnu dans la CIDE¹⁴.

Or ce droit est directement relié à plusieurs autres, qui définissent les conditions préalables à la participation des enfants : liberté d'expression (art. 13) ; liberté de pensée et d'opinion (art.14) ; liberté d'association (art.15) ; accès à l'information (art.17) ; niveau de vie suffisant (art.27) ; éducation (art.28). Tous ces articles promeuvent le fait que les enfants sont des sujets en faculté d'exercer leurs droits en leur nom propre et selon leurs capacités.

Dans la présente analyse, nous nous concentrerons sur le droit à la liberté d'expression, exprimé ainsi dans l'article 13 de la CIDE :

« L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant. »

Nous entendons régulièrement parler de liberté d'expression. Celle des hommes, des femmes, des minorités. Mais qu'en est-il de celle des enfants ? Pourquoi est-ce si important d'écouter leurs opinions ? Le rapport de l'UNICEF de 2003 sur la situation des enfants dans le monde, consacré à la participation de ceux-ci, nous donne quelques pistes de réponses¹⁵.

Un enfant qui aura appris à s'informer, s'exprimer et participer au monde qui l'entoure sera un adulte citoyen, capable de contribuer aux pratiques démocratiques de sa société. Les enfants ont besoin de prendre confiance en leurs propres capacités pour devenir des

¹² Délégué général aux droits de l'Enfant, URL : <http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=2109>

¹³ Remy Balegamire, *Idem*

¹⁴ Article 12 de la CIDE : « Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. »

¹⁵ UNICEF, 2003, « La situation des enfants dans le monde », URL : https://www.unicef.org/french/publications/index_4810.html

adultes engagés. De plus, « les enfants ont prouvé que lorsqu'ils sont associés à l'activité du monde qui les entourent, ils font bouger les choses. Ils ont des idées, une expérience et des intuitions qui enrichissent la compréhension des adultes et apportent une contribution positive aux actions de ces derniers »¹⁶.

Comme l'a dit Khairul Azri, 17 ans, délégué malais à la Session extraordinaire de l'ONU consacrée aux enfants en mai 2002 : « Vous les adultes, vous passez à côté de l'essentiel. Quand considérez-vous qu'un enfant est suffisamment compétent pour contribuer et participer ? Si vous ne lui donnez pas l'occasion de participer, il n'acquerra pas cette compétence. Donnez-nous très tôt cette possibilité et regardez-nous voler de nos propres ailes »¹⁷.

Voyons une application pratique de ce que des adultes ont mis en place pour aider des enfants à exercer leur droit à la liberté d'expression à travers l'expérience menée entre mars et juin 2019 par la chorale « Les Motivés » de Charleroi.

2. L'apprentissage citoyen par la culture.

2.1. La chorale « Les Motivés »

La chorale citoyenne « Les Motivés » a vu le jour en octobre 2011, lors du Festival de la chanson ouvrière de Charleroi. À l'occasion d'un appel lancé par le festival, plus de 80 personnes venant de tous horizons socio-économiques et culturels se sont réunies afin de chanter des chants de lutte, de résistance et de contestation. Depuis, c'est une soixantaine de choristes, accompagnés de leur chef de chœur, Olivier Bilquin, qui ont continué l'aventure de cette chorale dite « à projets ». Ces différents projets ont tous pour but de donner la parole à ceux que nous n'entendons pas souvent : des femmes précarisées, des personnes porteuses de handicaps, des enfants, etc.

Par ces projets autour du chant, nous pouvons ainsi nous rendre compte que l'art est un excellent vecteur d'expression et d'apprentissage citoyen. En effet, pour cette chorale, l'important est autant le processus de réflexion mis en place avec les différents publics que le chant en lui-même.

2.2. L'art comme moyen d'expression

En juin 2019, la chorale a organisé un concert avec 20 jeunes, avec qui elle a travaillé 4 mois sur les droits des enfants. Ces enfants vivent dans deux institutions de la région de Charleroi : la maison Lancelot de Monceau-sur-Sambre et le centre Fédasil de Jumet.

¹⁶UNICEF, *Idem*, p.9

¹⁷ UNICEF, *Idem*, p.1

La maison Lancelot¹⁸ est un service d'accueil et d'aide éducative pour des mineurs confrontés à des difficultés familiales, dépendant du CPAS. 15 enfants (à partir de 3 ans) y sont hébergés à court, moyen ou long terme, quand les conditions de sécurité physique et affective ne sont plus remplies au sein de leur famille. A travers des visites et des activités, les liens parents/enfants y sont restaurés et/ou maintenus. Les 15 enfants de l'institution ont participé au projet de la chorale.

Le centre d'accueil de Charleroi¹⁹ est un centre pour demandeurs de protection internationale, géré par Fédasil. Il peut accueillir jusqu'à 170 personnes (familles, personnes isolées et mineurs non accompagnés). Y sont gérés les besoins quotidiens de base des résidents et résidentes (logement, nourriture, vêtements) ainsi que les aides sociale, juridique et médicale. Le centre organise aussi différentes activités et formations.

Selon deux membres²⁰ du groupe porteur du projet au sein de la chorale, les animations et les répétitions ont été plus difficiles à organiser dans cette institution qu'à la maison Lancelot. En effet, la mission première de Fédasil est avant tout de gérer la situation migratoire des personnes accueillies. Fédasil n'a pas de mission particulière pour la jeunesse et la structure hiérarchique de l'organisation ne facilite pas la diffusion des informations sur ces activités. Les résidents n'étaient donc pas toujours au courant de la venue de la chorale et avaient parfois tendance, faute d'information, à penser qu'il s'agissait d'une garderie. Compte tenu de l'instabilité de leur statut juridique, les enfants et leurs parents accueillis sont souvent amenés à changer de lieu de vie (que ce soit dans un autre centre, en autonomie ou de retour dans leur pays d'origine), il a donc été difficile de constituer un groupe stable. Il était cependant capital pour la chorale des Motivés de donner la parole le temps d'un spectacle à ces enfants ballotés, souvent victimes de conditions de vie dégradées dans leur pays et dans leur parcours de migration et dont les droits sont oubliés dans les politiques migratoires. Un noyau de 5 enfants a in fine pu se constituer pour le soir du concert.

2.1. Connaître ses droits, premier pas vers la citoyenneté.

Les animations/répétitions ont commencé dans les deux institutions séparément : chaque semaine, durant une heure, la première partie de la rencontre étant consacrée au travail de réflexion sur les droits des enfants et la deuxième partie au chant.

Afin de travailler la question des droits des enfants, les membres de la chorale sont partis d'un photo-langage d'Entraide&Fraternité²¹. Celui-ci contient des photos d'enfants du monde entier au travail, à l'école, en famille, à la guerre, jouant ou encore manifestant.

¹⁸ Maison Lancelot, URL : <https://www.cpascharleroi.be/fr/aide-sociale/service-jeunesse/maison-lancelot>

¹⁹ Fédasil, URL : <https://www.fedasil.be/fr/charleroi>

²⁰ Interviewée le 25 septembre 2019 par Odile Hubermont

²¹ Documents disponibles sur demande chez Entraide&Fraternité, URL : <https://www.entraide.be/-droits-de-l-enfant->



Source image: Photolangage Droits de l'Enfant - Entraide&Fraternité

Chaque enfant, seul puis en groupe, devait expliciter à quel droit correspondait l'image qu'il avait en main. Une chanson a ainsi pu être composée collectivement pour le concert. Cela a aussi abouti à bien des réflexions et discussions intéressantes entre enfants, comme par exemple celle sur la question du droit à l'affection et sur la limite à ne pas dépasser « quand on fait des câlins ». Dans le contexte de fragilité affective dans lequel se trouvent ces jeunes, ces questions prennent encore plus de sens. Les thèmes de la famille, de l'amour et de l'affection étaient généralement ceux les plus relevés.

Marie-Christine Lothier, membre de la chorale et du groupe porteur du projet, a été impressionnée par la rapidité du contact entre les enfants des deux institutions. Selon elle, le projet y a sûrement joué un rôle mais aussi un sentiment d'urgence à tirer un maximum de belles expériences, pour ces enfants habitués à changer régulièrement d'environnement de vie. Ce projet donne aussi aux enfants l'opportunité de comprendre pratiquement certains droits inscrits dans la CIDE, particulièrement celui du droit à la liberté d'expression, notamment par les choix de chansons qu'ils ont pu faire ensemble, ou encore l'écriture collective de certaines parties du spectacle. **Apprendre que l'on peut s'exprimer, mais aussi comment le faire.**

Lors du concert, tout en émotion, les enfants ont interprété quatre chansons. En chœur, en solo ou avec une chorégraphie, elles avaient toutes pour thématique les droits des enfants. En voici un extrait :

*« Nous avons le droit à la liberté
Nous avons le droit à l'égalité
Nous avons le droit d'être reconnu
Nous avons le droit d'être défendu
Nous avons le droit d'avoir une maison
Nous avons le droit à l'éducation
Nous avons le droit de pouvoir manger
Nous avons le droit d'être aimé »*

A la fin du concert, les enfants nous ont expliqué leur fierté d'avoir suivi tout ce processus et d'être dorénavant des « défenseurs et défenseuses des droits des enfants ». Fierté aussi d'avoir mené un projet à terme et d'avoir osé chanter sur le devant de la scène, alors que certains d'entre eux n'ont pas la chance de bénéficier d'un cadre familial sécurisant ou bien vivent des situations d'isolement et d'incertitude peu propice au développement de l'estime de soi.

Les discussions avec certains jeunes à la fin du concert, nous ont permis de mesurer que la conscientisation aux droits des enfants était bien réelle. De par le travail effectué en amont, et la place centrale donnée aux enfants lors du spectacle, la chorale les Motivés a ainsi pu créer les conditions favorisant l'exercice de leurs droits par les enfants, en leur donnant la confiance et l'attention nécessaire.

3. Pistes pour promouvoir cette liberté d'expression chez les jeunes

Nous l'avons vu à travers cette analyse, les adultes ont un rôle à jouer dans la liberté d'expression des enfants. Avant même que ceux-ci ne commencent à s'exprimer, certaines conditions indispensables sont à mettre en place, notamment les **conditions matérielles et de sécurité** minimale pour une expression sans entrave des enfants²².

L'accès à une information de qualité et adaptée à la capacité de chaque enfant est aussi primordiale. Les enfants peuvent être partie prenante de la diffusion de cette information, par exemple en devenant eux-mêmes des journalistes²³. Il existe de nombreux médias spécialement dédiés aux enfants comme « Les Niouzzs »²⁴ ou le « Journal des enfants »²⁵ ainsi que des sites internet comme « 1jour1actu »²⁶, « Tremplin News »²⁷, etc.

²² UNICEF, *Idem*

²³ UNICEF, *Idem*

²⁴ RTBF, Les Niouzzs, URL : https://www.rtf.be/auvio/emissions/detail_les-niouzz?id=15

²⁵ Le JDE, URL : <https://www.lejde.be/qui-sommes-nous>

²⁶ 1jour1actu, URL : <https://www.1jour1actu.com/>

²⁷ Tremplin News, URL : <http://news.tremplin.be/>

Les adultes peuvent aussi **repenser leur mode d'écoute des enfants** en gardant en tête que leurs moyens d'expression ne sont pas les mêmes que les nôtres. Dès lors, il faut leur permettre de s'exprimer de la manière la plus adéquates pour eux (dessin, musique, chant, etc.)²⁸ comme l'ont fait « Les Motivés » lors de leur concert.

Au sein de la famille, les enfants peuvent **apprendre à exprimer leurs points de vue en respectant ceux des autres**²⁹. L'école joue aussi son rôle dans cet apprentissage, notamment grâce aux cours de philosophie et citoyenneté instaurés en 2017 (dans l'enseignement officiel et libre non confessionnel) ou l'approche transversale de l'éducation à la citoyenneté à travers différents cours (dans l'enseignement libre confessionnel). Il est important que les associations, comme les professeurs, se mobilisent pour continuer à améliorer ces espaces d'apprentissage de leurs opinions par les jeunes.

Enfin, il est important de **valoriser et de tenir compte de l'avis émis par les enfants** (par exemple, lors de conseils communaux des enfants). Les raisons d'une éventuelle non-prise en compte doivent être justifiées.³⁰ Cela demande aux adultes d'accepter des réponses qui ne leur plaisent pas, afin de donner aux enfants confiance en l'intérêt de leur participation³¹. Cela participe à la crédibilisation de leurs actions et les aide à s'affirmer en tant que groupe, afin que les jeunes croient en eux-mêmes et aient confiance en leur pouvoir d'action³².

²⁸ UNICEF, *Idem*

²⁹ UNICEF, *Idem*

³⁰ Bernard De Vos, « Droit de l'enfant, le Délégué », Rapport annuel 2017-2018

³¹ UNICEF, *Idem*

³² Junior association, « L'accompagnement de projet à l'initiative de jeunes mineurs », URL : https://juniorassociation.org/images/imagesCK/files/outils-ressources/Guide_de_l_accompagnateur_local_web.pdf